Laval Agglomération

Département de la Mayenne

SAINT-PIERRE-LA-COUR - 5 - B

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025

1:2 500

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Pottier
53 000 LAVAL
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RESERVES	N°	SURFACE (en m²)
Projet de voie de contournement	ER N° 104	19606
Aménagement des secteurs gare et mise en oeuvre d'un pôle d'échange multimoda	ER N° 107	11952
Aménagement d'une voie cycle	ER N° 106	2603
aménagement d'une liaison exclusivement piétonne	ER N° 121	NULL
création d'un bassin d'orage de 850 m²	ER N° 122	NULL
création d'un bassin d'orage de 3000 m².	ER N° 123	NULL
mise en place d'une réserve incendie	ER N° 120	NULL

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire)
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- 22 - Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- 01 - Espaces boisés classés
- 02 - Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- 05 - Emplacements réservés
- 07 - Éléments de paysage à protéger
- 08 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- 16 - Bâtiments susceptibles de changer de destination
- 16 - STECAL
- 18 - Orientations d'aménagement et de programmation
- 25 - Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ul - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à co
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nl4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises